

# Suivi sanitaire des animaux de trait au Togo: situation et amélioration

par

**E. Leroy**

*Vétérinaire, chargé de la Coordination du Suivi Sanitaire des Animaux de Trait, PROPTA, Togo*

## Résumé

*Depuis quelques années chaque projet de promotion de la traction animale exécute le suivi sanitaire de ses animaux avec ses moyens propres. Dans le but de permettre aux IVSA régionales (IVSA = Inspection Vétérinaire et Santé Animale) de prendre totalement en main le contrôle et l'application du suivi sanitaire des animaux de culture attelée, le PROPTA (Projet de promotion de la traction animale) a mis au point des projets de contrats discutés avec les différents projets et services.*

*L'approvisionnement de ces projets en matériels roulants, en matériel vétérinaire et en médicaments nécessaires depuis 1986 ont permis aux IVSA d'organiser des tournées de prophylaxie des animaux; il en a résulté une uniformisation du coût du traitement prophylactique par paire de boeufs dans tout le pays.*

*Par ailleurs les projets sont consultés pour la mise au point de calendriers, l'établissement des prix et des traitements. Les projets ne sont toutefois pas obligés de fournir toute la logistique et peuvent compter sur l'action efficace des IVSA. En outre, des dispositions sont prises pour que les IVSA s'occupent des animaux des cultivateurs privés dans le cadre de traitements individuels ponctuels. Ainsi, le PROPTA s'attèle, comme par le passé, à fournir une assistance technique en matière de formation et d'information au niveau du suivi sanitaire des animaux au Togo.*

## Suivi sanitaire des animaux de trait au Togo

Il y a quelques années (3-4 ans), chaque projet s'occupant de culture attelée faisait lui-même

le suivi sanitaire des animaux avec ses propres moyens; les IVSA n'avaient pas les moyens matériels et les équipements pour assurer ce suivi sanitaire; par contre les moyens humains ne leur faisaient et ne leur font toujours pas défaut.

L'arrivée de volontaires du Corps de la Paix des Etats Unis dans la région des Plateaux, de la Kara et des Savanes, a permis d'améliorer cette situation et de démarrer une certaine coordination des actions du suivi sanitaire, en collaboration avec les services des IVSA.

Quoique leur action soit très efficace, le nombre et les moyens réduits de ces volontaires en ont souvent limité la portée. Si bien que jusqu'au début de 1985 seuls quelques résultats très positifs étaient enregistrés dans les régions des Plateaux et des Savanes.

Une exception à cela est constituée par la région du Centre où la GTZ et la Direction Générale du Développement Rural (DRDR) avait mis sur pied depuis 1982 une association avec l'IVSA pour le suivi sanitaire des animaux de traction; à cet effet, ils ont fourni un certain nombre d'équipements: motos, autos, médicaments, petit matériel et du fonctionnement; ce système marche de nos jours très bien et il a servi de base à certaines actions du PROPTA.

Le but du PROPTA est de coordonner ces activités et de permettre à l'IVSA d'effectuer le suivi sur l'ensemble du territoire et par ses propres moyens. Pour cela, le PROPTA a mis

au point des projets de contrats qui doivent encore être discutés par les différents services et projets; ces contrats sont passés entre les IVSA et les organismes s'occupant de traction animale et prévoyant le suivi sanitaire des animaux de trait par les IVSA. Dans ces contrats, le PROPTA aura une action combinée d'explication, d'animation et de coordination du suivi sanitaire et zootechnique en collaboration avec les IVSA.

Le projet apporte également une importante partie du matériel nécessaire ainsi qu'une partie du fonctionnement de ce matériel auprès des IVSA.

Des accords de cession de motocyclettes et de bâchées viennent d'être passés entre PROPTA et la Direction du Service Vétérinaire et Santé Animale (DSVSA); d'autres suivront. Nous espérons aussi pour bientôt un accord direct entre la Santé Animale au sujet de ce suivi sanitaire: nos propositions concernant nos obligations (médicaments, fonds de roulement, petit matériel vétérinaire, moyens de déplacement, etc.) et celles des IVSA (gérance des stocks, applications pratiques du suivi sanitaire, etc.) sont également à l'étude.

Pour l'instant (depuis août 1985), le projet a surtout aidé les IVSA à organiser les tournées de prophylaxie des animaux de trait en leur fournissant du matériel vétérinaire et des médicaments, en organisant ou en participant à des réunions de coordination de ce suivi dans les différentes régions. Ceci a permis, par exemple, depuis le début 1986, d'uniformiser le coût d'un traitement prophylactique par paire dans tout le pays. De même, pour certaines régions (Savanes, Plateaux et Maritime), un calendrier annuel avec toutes les implications logistiques a été mis au point et fonctionne déjà. Dans la région Centrale, cela se fait aussi en collaboration avec la GTZ-DRDR où nous avons essayé et pratiquement réussi à intégrer les animaux de culture attelée des autres projets dans leur calendrier annuel; tout

en pratiquant le même prix qu'ailleurs. Ce qu'il faut encore faire, c'est d'habituer les projets à ces réunions par d'autres au moins un mois avant les traitements prévus pour préciser dans les détails (si ce n'était pas déjà fait) et rappeler les décisions prises à tout un chacun. Surtout, on doit prendre l'habitude de bien faire circuler l'information et de respecter ce qui a été décidé d'un commun accord.

Le PROPTA est là pour l'instant pour aider à coordonner et appliquer ces actions. Une fois le matériel et la logistique (particulièrement les motos) mis en place, les IVSA devraient avoir beaucoup plus de facilité à appliquer ces calendriers et cela reviendra moins cher qu'actuellement où l'on utilise des bâchées et où dans certains cas, on pare au plus pressé à la dernière minute parce que l'un ou l'autre n'a pas pu faire comme cela était prévu.

Comme nous l'avons déjà dit, le but de l'opération que le PROPTA mène en ce moment, est de permettre aux IVSA régionales de prendre totalement en main le contrôle et l'application du suivi sanitaire des animaux de culture attelée. Ceci, en ayant à leur disposition le matériel roulant, le matériel vétérinaire et les médicaments nécessaires, ainsi qu'en étant liées par contrat particulier avec chaque projet de la région, définissant les conditions de cette action. De cette façon, les projets seront toujours consultés pour mettre au point les calendriers, les prix, les types de traitement, etc.; mais ils ne seront plus astreints à fournir toute la logistique et pourront compter sur une action efficace des IVSA.

Pour les éleveurs-cultivateurs privés (c'est-à-dire ne dépendant pas ou plus d'aucun projet de Culture Attelée), nous essayons également de trouver une solution afin que les IVSAs s'occupent de leurs animaux. Cela rentrerait dans le cadre de ce que nous appellerons les traitements individuels ponctuels, aussi bien des privés que de ceux dépendant d'un projet: il faut qu'un animal malade soit traité à temps

(en dehors des prophylaxies) avec toutes les sécurités voulues aussi bien pour le cultivateur (action rapide, efficace, pas trop coûteuse) que pour les IVSA (paiement de certains des traitements).

Des projets pour résoudre ce problème sont à l'étude au PROPTA aussi et font partie, pour

la plupart, des projets d'accord que nous avons préparés.

En dehors ou en sus de ce que nous venons de dire, PROPTA a toujours fourni (et continuera à le faire) une assistance technique d'information ou de formation au niveau du suivi sanitaire des animaux de trait.